

CAN/ULC S1001 – Norme pour les essais intégrés de systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes

Foire aux questions

Qu'est-ce qui est nouveau?

- L'exigence selon laquelle un nouveau bâtiment doit être doté de systèmes intégrés de protection incendie et de sécurité des personnes et qu'il doit y avoir une interconnexion entre ces systèmes n'est pas nouvelle.
- Cette exigence est en vigueur depuis l'introduction du Code national du bâtiment 2010 (voir le paragraphe 3.2.4.6(1))
- Ce qui est nouveau, c'est que dans le Code national du bâtiment 2015, une nouvelle norme a été introduite – *CAN/ULC S1001 Norme pour les essais intégrés de systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes*.
 - Il s'agit d'une norme qui décrit la méthodologie devant être adoptée par le **coordonnateur des essais intégrés** pour vérifier et documenter toutes les interconnexions entre ces systèmes importants.
- Il y a donc maintenant des normes à suivre et le coordonnateur doit présenter un **rapport officiel confirmant l'intégration des systèmes** à l'autorité compétente avant qu'un bâtiment puisse être occupé, même partiellement.

Quels sont les éléments inclus dans le rapport?

Dans la norme, la sous-section 7.3 indique que le coordonnateur des essais intégrés doit préparer et remettre à l'autorité compétente un rapport contenant les éléments suivants :

- Plan des essais intégrés.
- Formulaire des essais intégrés initiaux.
- Formulaire des nouveaux essais intégrés.
- Documentation fournie conformément à la sous-section 5.3 et qui indique :
 - Confirmation écrite de la part des professionnels de la conception pour indiquer qu'ils ont effectué des tests d'acceptation indiquant que les systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes ont été installés conformément au plan de conception et qu'ils sont prêts pour les essais intégrés de protection incendie et de sécurité des personnes.
 - Confirmation écrite des entrepreneurs chargés de l'installation pour indiquer que les systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes ont été installés conformément au plan de conception et sont prêts pour les essais intégrés de protection incendie et de sécurité des personnes.
 - Documents des responsables de la vérification confirmant que le système de protection incendie et de sécurité des personnes a été installé conformément au plan de conception.
 - Confirmation de l'inspection par les autorités locales responsables de l'application de la norme CSA C22.1 Code canadien de l'électricité, Première partie : Norme de sécurité relative aux installations électriques.

- Confirmation de l'inspection par les autorités locales responsables de l'application du code de sécurité ASME A17.1/CSA B44 – Équipements pour ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques.
- Confirmation de la mise en œuvre des procédures de notification des occupants.
- Confirmation de la mise en œuvre de mesures de rechange pour assurer la sécurité des occupants.

Qu'est-ce qu'un coordonnateur des essais intégrés?

Les coordonnateurs des essais intégrés sont des personnes qui ont des connaissances et de l'expérience dans les domaines de la conception, de l'installation et du fonctionnement des systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes dans les bâtiments. Les coordonnateurs possèdent une compréhension de ce qui suit :

- Les codes et les normes qui régissent la conception et l'installation des systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes.
- La conception des systèmes individuels et intégrés de protection incendie et de sécurité des personnes leur permettant de fonctionner dans des conditions normales d'exploitation et dans des situations d'urgence.
- Les méthodes de validation de la fonctionnalité prévue des systèmes intégrés de protection incendie et de sécurité des personnes.

Les coordonnateurs des essais intégrés doivent être des professionnels qualifiés (tels que des ingénieurs professionnels) qui sont en mesure de confirmer et de sceller un rapport démontrant que les systèmes sont fonctionnels conformément aux normes.

Les coordonnateurs des essais intégrés ont-ils besoin d'une licence spéciale?

- Uniquement si une licence ou une accréditation est requise dans la réglementation fédérale, provinciale et/ou autre, ou dans un contrat.

À quel moment les essais sont-ils effectués?

Les essais sont effectués **avant qu'un bâtiment ne** soit occupé ou partiellement occupé. Tous les résultats des essais doivent démontrer que les systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes sont intégrés.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Vous pouvez obtenir de la documentation et connaître les frais relatifs aux normes CAN/ULC en cliquant sur le lien suivant :

[ULC Standards | UL Solutions of Canada](#)